



La Lettre d'information de Molsheim

N°4 / 2012

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 29 juin 2012 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Modification de l'ordre du jour –
Inscription d'un point complémentai-
re.

Le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'ordre du jour portant sur l'ajout d'un point complémentaire relatif à l'arrêté préfectoral fixant le projet de périmètre de la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig prévoyant l'adhésion des communes de Heiligenberg, Oberhaslach et Niederhaslach.

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 27 avril 2012

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2012.

Point 2 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 1^{er} trimestre 2012.

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2012.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé l'utilisation de la salle 6(d) de la Maison Multi-Associative dans des buts associatifs divers
- autorisé l'installation de 10 terrasses mobiles sur le domaine public communal et liées à l'exercice d'une activité professionnelle
- délivré 1 concession dans le cimetière communal situé route de Dachstein
- renoncé 29 fois à l'exercice du droit de préemption.

Point 3 : Décision modificative n° 1 du Budget Principal et du Budget Lotissement – exercice 2012.

Considérant qu'il est opportun de procéder à certains réajustements de crédits tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, les décisions suivantes ont été approuvées par le Conseil Municipal :

- Décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2012
- Décision modificative n°1 du budget lotissement de l'exercice 2012

Point 4 : Gestion des animations culturelles sur le site de l'ancienne Chartreuse de Molsheim - délégation de service public pour la période 2013-2015.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la gestion de l'animation culturelle sur le site de l'ancienne Chartreuse par appel à la concurrence dans le cadre d'une délégation de service public pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Point 5 : Dispositif de majoration des droits à construire de 30 % - objectif et modalités de concertation.

La loi a décidé de majorer les droits à construire de 30%. Une procédure de concertation préalable à l'éventuelle application de cette loi doit être organisée.

Le Conseil Municipal a retenu les modalités de la consultation du public, du recueil de la conservation et de ses observations de la manière suivante :

- la note d'information sera tenue à la disposition du public à la Mairie et sur le site internet de la Ville ;
 - le début de la mise à disposition du public fera l'objet d'une information auprès de la population au moins huit jours avant le début de cette consultation dans la presse locale ;
 - le public pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et sur le site internet de la Ville (www.molsheim.fr) ;
 - le recueil et la conservation des observations se fera soit dans un registre ouvert à cet effet en mairie, soit par courriel à l'adresse urba@molsheim.fr (ces derniers seront aussi consignés dans le registre ouvert à cet effet)
 - le registre sera conservé en mairie
- Il est précisé que cette loi est susceptible d'être prochainement abrogée, auquel cas, la concertation ne sera pas faite.

Point 6 : Mise en place de périmètres de protection modifiés (PPM) – proposition de l'Architecte des Bâtiments de France – avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de Périmètres de Protection Modifiés conjointement à l'enquête publique relative au projet de modification n°10 du Plan d'Occupation des Sols.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 29 juin 2012 -

Point 7 : Rue des Remparts – ZICH – opération foncière

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue des Remparts, un élargissement de la chaussée est prévue à proximité de la jonction avec la rue du Général Streicher. Cette opération prévue dans les documents d'urbanisme impacte pour partie des parcelles non surbâties, dont notamment une parcelle d'une contenance totale de 12,50 ares. Après négociations avec le propriétaire, il a été décidé de procéder à l'échange de sa parcelle contre une parcelle d'une contenance de 8,28 ares.

Le Conseil Municipal se prononce

- d'une part en faveur de l'acquisition du terrain cadastré : Section 04, parcelle 59, lieudit Zich d'une contenance de 12,50 ares

- d'autre part en faveur de la cession au profit de la parcelle cadastrée : section 27, parcelle 724/128, lieudit Zich d'une contenance de 8,28 ares portant le numéro d'inventaire T 27-724.

Le prix net vendeur de l'are de terrain cédé dans le cadre de cette opération qui sera supporté par l'acquéreur est fixé à 21.500 € HT.

Point 8 : Acquisition foncière amiable – section 52 n°4 au lieudit Leimengrub.

La Ville de Molsheim étudie la possibilité de créer un verger pédagogique et des jardins familiaux dans la zone comprenant cette parcelle, qui toutefois présente un accès peu aisé depuis le chemin d'exploitation rural. Aussi, la ville de Molsheim envisage l'acquisition de la parcelle n° 4 section 52 d'une contenance de 18,77 ares auprès de Mme Huguette Pons, parcelle longeant le chemin d'exploitation rural, permettant ainsi un bon accès à un ensemble foncier d'une contenance totale de 126,56 ares.

Le Conseil Municipal décide l'acquisition auprès de Mme Pons de la parcelle suivante :

Section	N°	Lieudit	Contenance
52	4	Leimengrub	18,77 ares

Le prix d'acquisition de la parcelle est fixé à 115 € l'are, soit un prix net de 2.158,55 €.

Point 9 : Acquisition foncière amiable rue des Remparts – AGEPRIM Résidences.

L'ancienne propriété Kayser donnant à la fois sur la rue des Remparts et sur la rue de Saverne a été acquise par la Société AGEPRIM Résidences. Cette dernière a décidé de revoir la composition foncière de cette propriété pour la scinder en trois entités. Dans le cadre des discussions de valorisation de ce secteur, la Ville a souhaité pouvoir acquérir une bande foncière permettant d'ouvrir un accès exclusivement dédié aux piétons entre la rue des Remparts et la rue de Saverne. Cette jonction suppose que la Ville se rende propriétaire de l'assise foncière de ce futur chemin soit un total de 112 m².

La société AGEPRIM Résidences a proposé la cession de ce foncier à la Ville à l'euro symbolique. L'assemblée délibérante décide de l'acquisition foncière à l'euro symbolique des parcelles suivantes :

Section	Parcelle	Lieudit	Contenance
03	393/86	Ville	0,49 are
01	376/65	Rue de Saverne	0,07 are
01	377/65	Rue de Saverne	0,15 are
01	379/64	Rue de Saverne	0,41 are

Point 10 : Lotissement les Tournesols – attribution du lot n° 2.

Le Conseil municipal a approuvé la cession foncière du lot 2 du lotissement Les Tournesols à Monsieur et Madame Kilic Gokhan.

Lot	Section	Parcelle	Contenance	Prix de vente
2	49	987/94	6,09 ares	121.800 € TTC (soit 20 000 € l'are)

Point 11 : Cession foncière amiable – consorts Heinrich – régularisations.

Le 14 juin 1990 le Maire de Molsheim dans le cadre de ses compétences déléguées, a fait valoir le droit de préemption de la ville sur un ensemble immobilier cédé par les époux Heinrich Henri et localisé avenue de la Gare. Au terme des négociations menées entre les époux Heinrich et la Ville de Molsheim, la commune a renoncé à acquérir une parcelle de 0,56 are et a consenti, dans le cadre de l'acquisition des autres emprises foncières, l'inscription d'une servitude de passage et de stationnement pour un véhicule.

La propriété ainsi acquise a été conservée en l'état jusqu'au lancement en 2009 du projet de réaménagement du Parc des Jésuites. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération les anciens bâtiments ont été démolis et l'espace a été ouvert sur le parc. Les héritiers des époux Heinrich Henri qui souhaitent céder l'immeuble avenue de la Gare contigu au parc ont souhaité acquérir en pleine propriété un ensemble parcellaire appartenant à la ville qui totalise 106 m² et qui correspond aux espaces sur lesquels la servitude de passage et de stationnement a été consentie. Cet ensemble parcellaire est physiquement rattaché à l'immeuble appartenant aux héritiers des époux Heinrich Henri, et ne présente pour la ville aucun intérêt public s'opposant à son éventuelle aliénation. Le prix de ce terrain doit être minoré pour tenir compte de l'existence de servitudes.

Le Conseil Municipal décide au profit des héritiers des époux Henri Heinrich, la cession foncière des parcelles concernées pour un montant de 10.600 € HT.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 29 juin 2012 -

Point 12 : Complémentaire santé et prévoyance – Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence par le Centre de Gestion.

La protection sociale complémentaire est destinée à couvrir les dépenses de frais de soins et/ou les pertes de revenus non entièrement compensées par la couverture de base de la Sécurité Sociale. Les collectivités ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. La Ville de Molsheim participe historiquement à hauteur de 44 % de la cotisation totale, pour chacun des deux risques.

Le cadre juridique vient d'évoluer, permettant désormais la participation des employeurs à des organismes autres que des mutuelles de fonctionnaires.

Afin de pouvoir continuer à participer, il faut désormais s'inscrire dans le cadre d'une convention de participation, souscrite après mise en concurrence.

Le Conseil Municipal :

- décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire et le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Bas Rhin va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence, une convention de participation pour les deux risques.

- prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Bas Rhin à compter du 1^{er} janvier 2013.

- détermine le montant unitaire de participation par agent sera déterminé par l'application d'un taux de 44 % à la cotisation totale due par l'agent, et ce pour chacun des deux risques.

- précise que la Ville de Molsheim organise également une consultation ayant pour objet la conclusion d'une convention de participation pour la complémentaire frais de soins et prévoyance, de manière à comparer les résultats obtenus avec ceux qui seront issus de la consultation du Centre de Gestion.

Point 13 : Modification du tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Filière administrative	Catégorie	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire
Rédacteur	B	3	4

La durée hebdomadaire de service des agents en charge des services annexes chargés de la distribution des publications municipales est réajustée comme suit :

Filière administrative	Catégorie	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Durée hebdomadaire de service	Quotité mensuelle de service
Agents non titulaires Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe ACSA	C	5	5	1/35ème	4,33/35ème

Point 14 : Aménagement du parc de l'avenue de la Gare: avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre.

L'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre correspondant au projet définitif d'un montant de 28.940,94 € HT, soit 34.613,36 € TTC est approuvé.

Point 15 : Réhabilitation des combles de la mairie, aile droite et bâtiments annexes avec création d'archives municipales - modification du coût prévisionnel des travaux – arrêt du coût prévisionnel de travaux – réalisation du marché en une seule tranche ferme : avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre m.associés architectes.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°2 au contrat de Maîtrise d'œuvre avec l'Agence m.associés Architectes pour un marché de Maîtrise d'œuvre ramené de 132.460 € HT à 140.100,62 € HT, soit une augmentation prévisionnelle de 7.640,62 € HT correspondant à une augmentation de 5,77 %.

Cette augmentation est liée à l'évolution du projet au terme des études menées.

Point 16 : Location du droit de pêche : renouvellement du contrat avec l'AAPPMA de Molsheim pour la rivière de la Bruche.

Il est décidé de reconduire, avec effet au 1^{er} janvier 2012 et pour une période de 5 ans renouvelable à trois reprises, le bail de location du droit de pêche dans les eaux communales de la Bruche au profit de l'association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Molsheim. Il est rappelé que ce bail est consenti à titre gratuit, l'AAPPMA prenant en charge l'entretien du cours d'eau, notamment les embâcles et détritiques ainsi que le gardiennage.

Point 17 : Subvention à l'association Pingouin Prod de Molsheim.

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 500 € à l'association Pingouin Prod afin de soutenir ses manifestations à Molsheim, et notamment l'organisation d'une manifestation qui s'est déroulée au stade du Holtzplatz du 21 au 23 juin 2012.

Point 18 : Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré – subvention au collège Rembrandt Bugatti dans le cadre de compétitions sportives scolaires.

Le Conseil Municipal accepte d'attribuer son concours financier au Collège Rembrandt Bugatti au titre des Championnats de France de FUTSAL qui se sont déroulés à Châteauroux du 13 au 16 mai 2012. Il est ainsi attribué une subvention de 330 €, représentant une participation financière de 10% pour les frais de déplacement et d'hébergement aux compétitions hors académie de rattachement.

Point 19 : Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré – subvention au Lycée Louis Marchal dans le cadre de compétitions sportives scolaires.

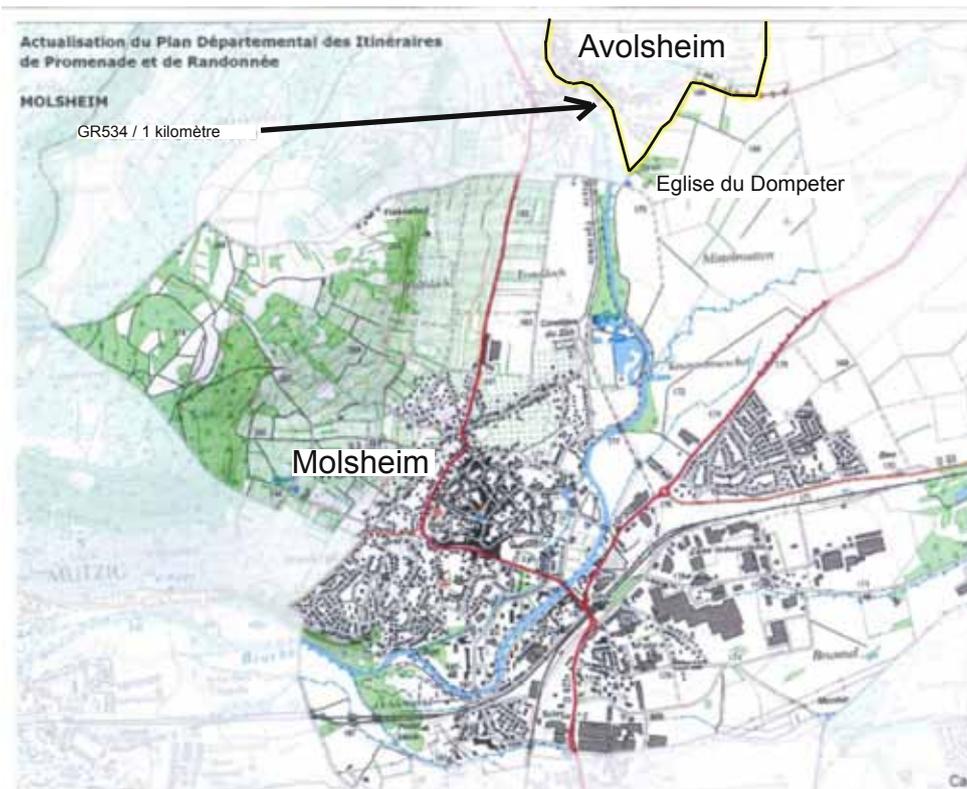
Le Conseil Municipal accepte d'attribuer son concours financier au LEGTPI Louis Marchal au titre du Championnat de France UNSS 2011-2012 à Perpignan. Il est ainsi attribué une subvention de 494,60 €, représentant une participation financière de 10% pour les frais de déplacement et d'hébergement aux compétitions hors académie de rattachement.

Point 20 : Attribution d'une subvention au collège épiscopal Saint-Etienne de Strasbourg au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim.

Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées, il a été décidé de verser au collège épiscopal Saint-Etienne une participation de 45 €. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte qui s'est déroulée pendant cinq jours du 21 au 25 mai 2012, et concerne un élève originaire de Molsheim.

Point 21 : Inscription des sentiers de randonnée du ban communal de Molsheim au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR).

En application de l'article L.361-1 du Code de l'environnement, le département établit, après avis des communes intéressées, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Le département du Bas-Rhin entend inscrire au PDIPR, les sentiers et itinéraires de randonnée suivants, lesquels se trouvent sur le ban communal : GR534 d'une distance de 1km.



Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'inscription du PDIPR des sentiers et itinéraires de randonnées sis sur le ban communal.

Point 22 : Cessation d'activité de la société SITA DEEE (ex DEMOTRONIC) à Molsheim et remise en état du site – proposition d'usage futur pour le terrain – avis du conseil municipal.

L'Assemblée délibérante émet un avis favorable à la proposition d'usage futur du terrain sis 44 route industrielle de la Hardt, à savoir une zone réservée aux activités industrielles, artisanales et commerciales, conformément au document d'urbanisme de la commune.

Point 23 : Demande d'autorisation d'exploiter une installation de transformation de produits alimentaires d'origine animale par la société Iller Distribution à Molsheim – enquête publique – avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une installation de transformation de produits alimentaires d'origine animale présentée par la société Iller Distribution.

Point 24 : Coopération intercommunale – avis sur l'arrêté préfectoral fixant le projet de périmètre de la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig suite à l'adhésion des communes de Heiligenberg, Oberhaslach et Niederhaslach.

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig aux communes de Heiligenberg, Oberhaslach et Niederhaslach à compter du 1^{er} janvier 2013.